

FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET DE JEU PROVENÇAL

COMITE REGIONAL DE BRETAGNE

REGLEMENT INTERIEUR

Approuvé lors l'Assemblée Générale à PLOUFRAGAN

le 9 Février 2013

Modifications du 05 octobre 2014
approuvées par les Congrès du 21 décembre 2014
à PLOUGASTEL DAOULAS (29),
du 11 décembre 2016 à ETABLES SUR MER (22)
et du 08 décembre 2019 à CHARTRES DE BRETAGNE (35)

Table des Matières

REGLEMENT

Article 1	Page 4
Comité Directeur	
Article 2	Page 4
Article 3	Page 4
Article 4	Page 4
Article 5	Page 4
Article 5bis	Page 4
Article 6	Page 5
Article 7	Page 5
Président	
Vice (s) - Président (s)	
Secrétaire Général et son Adjoint	
Trésorier Général et son Adjoint	
Article 8	Page 6
Médicale	Page 6
Article 9	Page 6
Article 10	Page 6
Article 11	Page 6
Article 11bis	Pages 6 et 7
Compétitions Régionales	Page 8
Article 12	Page 7
Article 13	Page 7
Article 14	Page 7
Article 15	Page 7
Article 16	Page 7
Article 17	Page 7

DISPOSITIONS EN VIGUEUR au sein du COMITE REGIONAL

Commission Technique & Sportive

Stages Perfectionnement	Page 8
Sélections jeunes	
Sélection Régionale	Page 8
Sélection Zone	Page 8
Formation, encadrement des B. F.	Page 9
Formation BF1	Page 9
Examen BF1	Page 9
Formation BF2	Page 9
Examen BF3	Page 9
Colloque	Page 10
<u>Commission d'Arbitrage</u>	Page 10
Formation & perfectionnement	Page 10
Examen	Pages 10 et 11

CAHIER DES CHARGES DU CONGRES REGIONAL

Article 1	Pages 11 et 12
Article 2	Page 12
Article 3	Page 12
Modalités d'organisation	Page 12
Financement	Page 12

1. CAHIER DES CHARGES DES CHAMPIONNATS

<u>Championnats Régionaux</u>	Pages 12 et 13
Article 1	Page 14
Article 2	Page 14
Article 3	Page 14
Article 4	Page 14
Article 5	Page 14
30 Jours avant la compétition	Pages 14 et 15
Engagements	Page 15
Tirage au sort	Page 15
Terrains	Page 15
L'Accueil et l'Organisation au jour du Championnat	Pages 15 et 16
Jury de Concours	Page 16
Président	Page 16
Membres	Page 16
Indemnités	Page 16
Gestion Sportive	Pages 16 et 17
Tenues	Page 17
Arbitrage	Page 17
Convenance	Page 18
Communication	Page 18
Camping-cars	Page 18
Championnats de France	Page 18
Rassemblement National Vétérans	Page 19
Tenues	Page 19
Contrôles alcoolémie	Page 19
Récompenses	Page 20
Divers (aide financière)	Page 20

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1

Le présent règlement intérieur a pour objet de compléter les statuts du COMITE REGIONAL de BRETAGNE de Pétanque et de Jeu Provençal. (CRB PJP)

Il annule et remplace tous les documents antérieurs.

COMITE DIRECTEUR

ARTICLE 2

Le Comité Régional est administré par un comité directeur composé de 20 membres (19 au collège général & 1 au collège médecin), élus au scrutin secret à un seul tour pour une durée de 4 ans par l'assemblée générale.

Chacun des comités composant le Comité Régional (Côtes d'Armor, Finistère, Ille et Vilaine et Morbihan) sera représenté au Comité Directeur par 3 membres au minimum; chacun des Comités composant le Comité Régional devra avoir au moins 2 représentants de son comité directeur. Dans tous les cas, il sera attribué aux femmes 5 sièges ; chaque comité départemental sera représenté par une féminine minimum

Procédure :

➤ Licenciés éligibles : Uniquement les licenciés seniors de 18 ans et plus. (ce qui exclut les catégories jeunes).

Ces postes sont attribués automatiquement aux candidats de cette catégorie, les mieux placés dans les résultats, même si d'autres candidats ne relevant pas de cette catégorie spécifique, ont davantage de voix.

Dans la mesure, où tous les postes ne seraient pas pourvus, lors de l'élection par manque de candidats, ils devront l'être lors du prochain congrès régional.

Les membres sortants sont rééligibles.

ARTICLE 3

Les candidatures, pour être membre du comité directeur, devront être adressées au président du Comité Régional soit par les comités départementaux, soit par courrier individuel et ce, avant la date fixée par le comité directeur.

Elles seront transmises à la commission de surveillance (art. 23 des statuts).

Le vote par liste n'étant pas admis, les candidats doivent être inscrits sur les bulletins de vote, par ordre alphabétique, avec en face de chacun la mention "candidat sortant" ou "nouveau candidat" ainsi que le département d'appartenance, et la date de naissance.

ARTICLE 4

L'absence sans raison valable à trois réunions ordinaires consécutives entraîne la démission d'office et le remplacement.

En cas de démission, de décès ou de radiation d'un ou plusieurs membres du comité directeur, il sera fait appel à candidatures dans le ou les comités départementaux concernés pour remplacer le ou les membres défaillants.

L'élection se déroulera au cours de la prochaine assemblée générale ordinaire du Comité Régional.

ARTICLE 5

En cas de démission collective des membres du comité directeur, une assemblée générale extraordinaire du Comité Régional sera convoquée dans les deux mois suivants afin d'élire un nouveau comité directeur.

Pendant ces deux mois, le bureau démissionnaire assurera l'expédition des affaires courantes.

ARTICLE 5 BIS

Le suppléant du président du Comité Régional au conseil national, sera élu par le congrès Régional. Il sera proposé parmi les présidents départementaux.

ARTICLE 6

Le bureau directeur se réunit en amont des différents conseils les jours et les dates et le lieu sont à définir.

Le comité directeur se réunit trois fois par an :

- ❖ Conseils Régionaux :
 - En séminaire le 1er samedi de février
 - Le 8 Mai
 - En séminaire le deuxième samedi d'octobre
- ❖ L'assemblée générale annuelle est fixée le 2ème dimanche de décembre sauf pour les années électorales ou elle sera le 1^{er} dimanche.

Sur proposition du Président du Comité Régional, des réunions de travail peuvent être programmées en dehors de ces réunions ordinaires.

Les repas ainsi que les déplacements sont à la charge du Comité Régional

Le covoiturage est vivement souhaité.

ARTICLE 7

Le comité directeur délègue une partie de ses pouvoirs au Président, et au Président Délégué.

Le Président convoque, les assemblées générales, le comité de direction, le bureau directeur.

Il en dirige les travaux et signe tous les actes et délibérations en découlant dont il pourvoit à exécution.

Le président signe également tous les documents ou lettres engageant la responsabilité morale et financière du comité directeur, ce, après avis du bureau directeur.

*** VICE PRÉSIDENT (s)**

Si le président décide, le(s) vice-président(s) peut (peuvent) être appelé(s) à remplacer le président en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.

Il peut lui (leur) être confié des missions particulières sur demande du Président.

A compter de 2008 le(s) Vice-président(s) sera (seront) les Présidents des Comités Départementaux (s'ils n'ont pas de poste dans le bureau directeur).

Ils seront responsables, des commissions qui leurs ont été attribuées en concertation.

SECRÉTAIRE GENERAL et son ADJOINT

Le secrétaire général est chargé de la rédaction des procès-verbaux, de la correspondance et des convocations.

Le secrétaire général est responsable devant le comité directeur de ses faits et actes.

Il ne peut en aucun cas engager le comité de direction sous sa propre responsabilité.

Il fixe à son secrétaire adjoint la tâche qu'il a à accomplir afin d'alléger sa charge, et en particulier, la rédaction des comptes rendus des conseils régionaux

TRESORIER GENERAL et son ADJOINT

Il est chargé de faire les recettes, les paiements et de les transcrire sur un livre d'exploitation comptable.

Le trésorier général rendra compte de la situation financière à chaque session ordinaire du comité de direction et éventuellement au bureau directeur.

Il est autorisé à régler de son propre chef les dépenses imposées par le fonctionnement intérieur du Comité Régional.

Il est chargé notamment de dresser un compte-rendu financier de l'année écoulée et de le soumettre au vote à l'assemblée générale après l'avoir fait entériner par les vérificateurs aux comptes qui sont nommés pour 2 ans en alternance de département (29 & 56 pour les années paires puis 22 & 35 pour les années impaires).

Les coordonnées des vérificateurs aux comptes, doivent être transmises au Comité Régional

De la même manière, il présentera un budget prévisionnel de l'année à venir lors de l'assemblée générale, après l'avoir présenté au bureau directeur pour accord.

Le trésorier général adjoint remplace le cas échéant le trésorier général qui l'aura mis au courant des questions financières.

Le trésorier adjoint assurera les réservations hôtelières, pour les Championnats de France de toutes les équipes régionales, et des équipes départementales qui le souhaitent. Il disposera d'une délégation de signature, et d'un chéquier pour effectuer ces tâches. Il pourra être assisté par un membre élu du Comité Régional.

ARTICLE 8

Il est institué sept commissions (détail de l'organigramme joint en annexe)

- ❖ **Discipline**
- ❖ **Arbitrage**
 - Discipline d'Arbitrage
- ❖ **Equipe Technique Régionale**
- ❖ **Sportive & Compétitions**
- ❖ **Finances**
- ❖ **Développement sportif & communication**
- ❖ **Médicale**

En aucun cas ces commissions n'ont le pouvoir de décision, qui appartient au comité directeur du Comité Régional

Elles ont un rôle de conseil, de propositions et de réflexions.

Elles se réunissent à la demande du président du Comité Régional ou sur proposition de leur responsable.

La durée de leur mandat est de 4 ans.

ARTICLE 9

LA COMMISSION de DISCIPLINE

Comprend au moins 5 membres.

Ils sont choisis par le comité directeur du Comité Régional pour la durée de son mandat.

La présidence est assurée par l'un des deux membres titulaires du Comité Régional.

Le secrétaire rapporteur peut être pris en dehors de la dite commission.

Pour délibérer valablement au minimum, 3 de ses membres doivent être présents.

Il est nommé également un commissaire instructeur

Cette Commission est souveraine et indépendante.

ARTICLE 10

LA COMMISSION d' ARBITRAGE

Composée de 5 membres minimum.

Le président est en priorité un arbitre élu au comité directeur.

Il aura pour suppléants un arbitre national ou régional et un arbitre du Pool d'arbitrage

Les autres membres sont les présidents des commissions d'arbitrage des comités départementaux.

➤ Formation d'un pool d'arbitres

➤ Discipline d'arbitrage : les membres des commissions départementales de discipline d'arbitrage ne feront pas partie de la commission régionale d'arbitrage.

ARTICLE 11

Equipe Technique Régionale

Composée de 10 membres éducateurs au minimum.

Présidée par le responsable du comité régional, et à pour suppléant un éducateur.

Membres: les responsables des ETD

Complétée par une équipe de BF2 et BF1 qui souhaite s'investir avec recrutement par candidature qui sera approuvée par le président du département d'appartenance

ARTICLE 11 BIS

LA COMMISSION SPORTIVE & COMPETITIONS

Composée en grande partie, de membres élus du Comité Régional

Elle prend en charge:

- **Championnats Régionaux**
- **Compétitions Nationales**
- **Compétitions Régionales**

Les règlements d'organisation de ces compétitions sont en annexe ou prendre ceux de la Fédération.

- **Commission C R C**

Composée par des responsables des CDC avec un responsable CRC open et un responsable CRC féminin qui pourra être la même personne

- ◆ Tenue des résultats, classement
- ◆ Règlement d'organisation en annexe

ARTICLE 12

LA COMMISSION des FINANCES

Composée du Président délégué, du trésorier général et du trésorier adjoint du Comité Régional.
Des Trésoriers ou Trésoriers Adjoints des Comités Départementaux.

ARTICLE 13

LA COMMISSION de DEVELOPPEMENT

1°) Développement de la pratique:

Composée par:

Le président et le président délégué

Les présidents des comités départementaux

Des membres élus du Comité Régional et des comités départementaux

Des licenciés extérieurs pour leurs compétences.

2°) Communication:

Composée par:

Le président délégué du Comité Régional

..Les membres élus des comités (voir organigramme)

3°) Le site du Comité Régional :

Responsable: un élu du comité directeur du comité régional, d'un comité départemental ou de tout autre personne licenciée compétente dument mandatée,

Les correspondants des comités (voir organigramme)

- ◆ La recherche de partenaires
- ◆ Les championnats Régionaux
- ◆ La boutique
- ◆ La presse

ARTICLE 14

LA COMMISSION MEDICALE

Sous la responsabilité du Médecin élu du Comité Régional

(Intervention lors des stages et éventuellement contrôles alcoolémie)

ARTICLE 15

Ces commissions hormis la commission de discipline sont convoquées par le président du comité régional en fonction des problèmes à étudier.

Les frais engagés sont à la charge du Comité Régional

ARTICLE 16

Une fois l'an, l'assemblée générale doit siéger, le président en fixe la date (2ème dimanche de décembre à 9 h) sauf pour les années électorales où elle a lieu le premier dimanche et l'ordre du jour en conformité avec les statuts.

Le comité organisateur est : en 2019 le CD35 puis le CD22 en 2020, le CD56 en 2021 et le CD29 en 2022 et ainsi de suite.

En annexe, le cahier des charges pour cette organisation.

ARTICLE 17

CHANCELLERIE

Demande de récompenses

Documents à la fédération pour le 30 juin

Documents au comité régional pour le 15 juin

DISPOSITIONS en VIGUEUR **au sein du COMITE REGIONAL de BRETAGNE** **EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE**

Stages de Perfectionnement

Dans les départements pour les Cadets, les Minimes et les Benjamins, organisation par les C.D.

Aides du Comité Régional

- ✓ Participation au staff d'encadrement, si les C. D. le souhaitent
- ✓ Pour bénéficier de cette aide, le stage doit être sous la responsabilité d'un éducateur du département, et en fonction du nombre de participants, les éducateurs doivent être en nombre suffisants (prise en charge du C N D S, 1 éducateur pour 12 jeunes).
- ✓ Ils peuvent être aidés par des initiateurs, cette mesure est transitoire. Leur nombre doit être minoritaire.
- ✓ Participation Financière, un C. R. devra obligatoirement parvenir au Comité Régional ; dès réception du document, la participation forfaitaire sera versée aux départements.
- ✓ L'aide sera de 100 € par département, + 2€ par participant licencié.

Sélections Jeunes

1°) Sélection Régionale

Chaque département sélectionnera

4 Jeunes

4 Féminines ou Espoirs (choix DTN)

A la Charge des Comités.

Transport soit 3 voitures par comité si jeunes et féminines (8 sélectionnés + 3 éducateurs =

11)

A la charge du Comité Régional

Transport du staff

Restauration : 16 jeunes, 4 membres du staff, 1 accompagnateur par comité et le double si féminines ou espoirs

2°) Sélection Zone (3 régions)

Population

4 Sélectionnés et 8 si féminines ou espoirs

6 personnes : Encadrement + Délégués Régions

A la charge du Comité Régional:

La restauration des sélections du Comité Régional

L'hébergement

Le transport, prévoir 2 voitures et 4 si féminines ou espoirs

1/3 des frais de déplacement du responsable de la zone, et des intervenants

1/3 des frais de location du boulodrome, et des matériels

3°) Sélection Nationale

Un stage de sélection est organisé par la fédération, sur un week-end.

Population :

Les sélectionnés par la DTN appartenant au Comité Régional (un éducateur doit impérativement accompagner voir 2 si trajet par la route éloigné)

A la charge des comités:

Le transport jusqu'au lieu de rassemblement ou de départ. (Si la fédération n'y supplée pas)

A charge de la Fédération

La restauration et l'hôtel sur le lieu de la formation

Le déplacement du lieu de départ au lieu de la formation

Le transport jusqu'au lieu de rassemblement ou de départ.

Formation, et Encadrement des Brevets Fédéraux

Formation B. F. 1

Un stage de préparation obligatoire est organisé par le Comité Régional, sur une journée et demi au siège du Comité Régional

Frais d'inscription (pour la fédération) 90 € par candidat (30% reversé au Comité Régional)

A la charge du Comité Régional

La restauration des candidats (samedi midi, samedi soir et dimanche midi), l'hébergement des candidats du samedi soir et le petit déjeuner (choisir dans la mesure du possible une auberge de jeunesse ou équivalent)

Le déplacement, restauration et hébergement du staff régional

Pour le recyclage obligatoire des éducateurs BF1 ainsi que pour les formations tronc commun le CRB prendra à sa charge les repas de l'encadrement et des candidats (15€ maximum par repas)

A la charge du comité départemental ou des candidats

Les frais de voiture

L'attestation au premier secours

Examen B.F. 1

L'examen est organisé par le Comité Régional sur une journée de préférence au siège du CRB

A la charge du Comité Régional

Le déplacement, restauration du staff Régional

A la charge des Comités ou des Candidats

La restauration

Les frais de voiture

Formation B. F. 2

Un stage de préparation est organisé par la fédération, sur un week-end.

A la charge du Comité Régional

1/2 déplacement des candidats

A la charge des comités

1/2 déplacement des candidats

A la charge de la fédération

La restauration et l'hôtel

Examen B. F. 2

L'examen est organisé par la fédération, sur un week-end.

A la charge du Comité Régional

1/2 déplacement des candidats (co voiturage obligatoire si plusieurs candidats) et participation du Comité Régional si le candidat réussit son examen.

A la charge des comités

1/2 déplacement des candidats

A la charge de la fédération

La restauration et l'hôtel

Examen B. F. 3

La préparation et l'examen sont organisés par la fédération sur plusieurs week-ends. La participation financière sera étudiée au coup par coup en collaboration avec les 4 comités et dans tous les cas seuls les BF2 actifs sur la Région pourront prétendre à une aide financière qui ne couvrira pas la totalité de la dépense

Colloque des Educateurs

1°) organisé par la Fédération

A la charge du Comité Régional ou de la Fédération

La restauration et le déplacement du responsable ETR

A la charge des comités

Le transport

2°) organisé par le Comité Régional tous les 2 ans

A la charge du Comité Régional

La restauration et les frais de transport du staff

A la charge des comités

Le transport des BF1 et des BF2

Il est très souhaitable que les référents du Comité Régional et départementaux participent à ces colloques avec covoiturage obligatoire.

COMMISSION d'ARBITRAGE

Formation et Perfectionnement des Arbitres

AU NIVEAU NATIONAL

Examen d'Arbitre National et Pool national

A la charge du Comité Régional

1/2 déplacement des candidats (préparation et examen)

A la charge des comités

1/2 déplacement des arbitres

A la charge de la fédération

La restauration du midi

Le CRB ne prendra en compte que les déplacements de la préparation et de l'examen. Aucun autre déplacement ne sera pris en compte. Pour les arbitres nationaux voulant faire acte de candidature au pool national le CRB ne prendra aucun des frais en compte.

AU NIVEAU ZONE

Arbitres Régionaux (séminaire de Zone)

A la charge du Comité Régional

1/2 déplacement des arbitres

Les frais de repas

A la charge des comités régionaux de la zone

1/3 de la location des salles

A la charge des comités

1/2 déplacement des arbitres

A la charge de la fédération

La restauration et l'hôtel des membres de la commission

AU NIVEAU REGIONAL

Formation et examen des candidats

Un stage de préparation est organisé par le Comité Régional, sur une journée tous les 2 ans destiné à tous les arbitres licenciés en BRETAGNE.

A la charge du Comité Régional

Le déplacement, restauration du staff régional

La restauration des candidats

A la charge des Comités ou des Candidats

Les frais de déplacement quel que soit leur grade

Examen

A la charge du Comité Régional

Le déplacement, restauration du staff régional

A la charge des comités où des candidats

Le transport

La restauration (éventuellement)

Formation du Pool d'arbitrage régional

A la charge du Comité Régional

Le déplacement, restauration du staff régional

Le déplacement, et la restauration des arbitres régionaux

A la charge des comités

Le déplacement, et la restauration des arbitres Départementaux

NOTA : pour tous les déplacements aucun frais de taxi ne sera pris en compte pour le calcul

CAHIER DES CHARGES

POUR L'ORGANISATION DU CONGRES REGIONAL

ARTICLE 1

- Date : 2ème dimanche de décembre sauf année électorale qui sera le 1^{er} dimanche de décembre
- Heure : 9 h00
- Une réunion préparatoire du Comité Directeur aura lieu la veille de chaque congrès ; tous les frais (repas et hôtellerie) seront pris en charge par le CRB

• **ARTICLE 2**

- Le comité organisant le congrès régional est le CD29 en 2014 puis le CD35, le CD22, le CD56 en 2017 et ainsi de suite

• **ARTICLE 3**

• **Modalités d'organisation :**

- Mettre à disposition 1 salle sonorisée, avec vidéoprojecteur, pouvant accueillir 50 personnes assises, avec des tables et des chaises pour le bureau directeur éventuellement sur une estrade (une douzaine de places pour le Président, le président délégué, les 4 vices présidents, le secrétaire, le trésorier et les invités éventuels).
- Un espace annexe avec tables et chaises pour les votes éventuels.
- Fléchage routier ou plan à partir des principaux axes d'accès.
- Adresse exacte et lieu
- Café avec viennoiseries à l'accueil du matin (8h 30)
- Vin d'honneur et repas vers 13 h00
- Invitation des élus et de la presse
- Les présidents de clubs du CD organisateur (à la charge du CD organisateur)
- Si des élus des comités sont présents, ils seront à la charge des comités respectifs.

- **Financement :**
- Café d'accueil et vin d'honneur et location de salle à la charge de l'organisateur
- Repas à la charge du Comité Régional (pour les membres du conseil régional, les invités, les commissions convoquées) et 2 membres du club organisateur pour un prix raisonnable en accord avec le CRB.
- Repas à la charge du ou des Comités en fonction de leurs invitations
- Indemnités kilométriques à la charge du Comité Régional (covoiturage indispensable) pour les membres du Comité Régional et les membres des commissions convoqués.

TABLEAU DE REPARTITION DES CONGRES

MANDATURE				
ANNEE	2018	2019	2020	2021
ORGANISATEUR	CD29	CD35	CD22	CD56

Et ainsi de suite

1. CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS REGIONAUX

Le présent cahier des charges régit les CHAMPIONNATS REGIONAUX dont l'organisation est confiée aux COMITES DEPARTEMENTAUX sous le contrôle du Comité Régional de BRETAGNE. Les COMITES DEPARTEMENTAUX et les clubs ayant en charge l'organisation d'un Championnat Régional, s'engagent à respecter ce cahier des charges.

Le contrôle du respect du cahier des charges sera sous la responsabilité du Comité Départemental organisateur du championnat. Un exemplaire de ce cahier des charges sera obligatoirement remis au club qui recevra un championnat régional.

Les Championnats Régionaux sont répartis sur plusieurs journées, par rotation, entre les COMITES DEPARTEMENTAUX rattachés au COMITE REGIONAL de BRETAGNE. Un tableau définit les attributions faites à chacun

ARTICLE 1

LE COMITE REGIONAL DE BRETAGNE PROGRAMME CHAQUE ANNEE DES CHAMPIONNATS REGIONAUX, QUALIFICATIFS POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE F.F.P.J.P., DANS LES CATEGORIES SUIVANTES :

- ◆ SENIORS MASCULINS : Triplettes, Doublettes, Tête à Tête (32 équipes), Tir de précision
- ◆ SENIORS PROMOTIONS : Triplettes (32 équipes)
- ◆ SENIORS FEMININS : Doublettes, Tête à Tête (32 équipes), Tir de précision
- ◆ : Triplettes (32 équipes)
- ◆ JEUNES (J.C.M) : Triplettes (32 équipes maximum par catégorie en respectant le quota attribué à chaque département), Tir de précision pour les juniors masculins et féminines
- ◆ MIXTES : Doublettes (32 équipes)
- ◆ VETERANS : Triplettes (32 équipes)

Il n'y a plus de championnats OPEN

La place de l'équipe championne régionale de l'année précédente sera attribuée à son comité si l'équipe est championne du département ou si elle n'est plus composée des mêmes joueurs

REPARTITION DES EQUIPES AUX CHAMPIONNATS REGIONAUX

Formule appliquée :

Pour les championnats masculins, promotion, vétérans et mixtes

$$\text{Nombre d'équipes} = \frac{31 \times \text{nombre de licenciés seniors et vétérans CD}}{\text{Nombre de licenciés seniors CRB}}$$

Pour les championnats féminins

$$\text{Nombre d'équipes} = \frac{31 \times \text{nombre de licenciés seniors féminins et vétérans féminins CD}}{\text{Nombre de licenciés seniors féminins et vétérans féminins CRB}}$$

Pour les championnats jeunes et juniors

$$\text{Nombre d'équipes} = \frac{31 \times \text{nombre de licenciés jeunes y compris juniors CD}}{\text{Nombre de licenciés jeunes y compris juniors CRB}}$$

Total: 31 équipes + 1 (champion régional année précédente) = 32 équipes excepté pour les catégories jeunes ou il n'y aura pas de places réservées pour les champions de l'année précédente

Le calcul est refait chaque année avec le nombre de licenciés de l'année et le tableau de répartition des équipes par comité est donné à chaque comité lors du congrès de fin d'année avec rappel à la réunion de février de l'année suivante

Pour les championnats Tir de précision

Le championnat régional qualifiera pour le championnat de France :
2 joueurs en senior masculin, 2 joueuses en senior féminin, 1 joueur en junior masculin et 1 joueuse en junior féminin
Même formule appliquée que pour les autres championnats mais avec 32 joueurs pour les seniors masculins, 16 joueuses pour le senior féminin, 8 joueurs pour le junior masculin et 8 joueuses pour le junior féminin

TABLEAU DE REPARTITION DES CHAMPIONNATS

Championnats régionaux		MANDATURE			
		2019	2020	2021	2022
SENIORS MASCULINS	TRIPLETTES	CD22	CD35	CD56	CD29
	DOUBLETTES	CD56	CD35	CD56	CD29
	INDIVIDUELS	CD22	CD29	CD22	CD35
SENIORS FEMININS	TRIPLETTES	CD22	CD35	CD56	CD29
	DOUBLETTES	CD22	CD29	CD22	CD35
	INDIVIDUELS	CD56	CD35	CD56	CD29
SENIORS MIXTES	DOUBLETTES	CD56	CD35	CD56	CD29
PROMOTIONS	TRIPLETTES	CD22	CD29	CD22	CD35
VETERANS	TRIPLETTES	CD22	CD35	CD56	CD29
JEUNES	TRIPLETTES	CD22	CD29	CD22	CD35
TIR DE PRECISION	M. F. et juniors		CD29	CD22	CD35

Les lieux pour les années 2021 et 2022 sont susceptibles de changer en fonction du calendrier unique fédéral

HORAIRES DES CHAMPIONNATS

Tous les championnats seniors et vétérans se dérouleront sur une journée en poules de 11 points avec début à 8h00 et 9h00 pour les catégories jeunes avec poules en 11 points également

POUR INFORMATION

Matériels obligatoire pour chaque championnat

1 Salle pour réunion jury, essayage et contrôle alcoolémie
Sono, Boulodrome (éventuellement), Boulonnette, Balance, Arrêt de boules, Cercles de jeu obligatoires (1 par partie des le début de la compétition) soit 16 ou 32 suivant les championnats

ARTICLE 2

L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE REGIONAL DONNE MANDAT AUX 4 COMITES DEPARTEMENTAUX POUR ORGANISER LES CHAMPIONNATS REGIONAUX

- Le CD en charge de l'organisation d'un championnat régional est responsable de l'application scrupuleuse du cahier des charges.
 - En cas de non respect une **amende forfaitaire de 100 €** sera perçue auprès de celui-ci.
- Un comité ne peut refuser, sous quelques motifs que ce soit, l'organisation d'un championnat régional
 - Si ce cas se produit, il ne sera pas mandaté pour l'organisation d'un championnat régional l'année suivante. Il encourra des sanctions financières.
 - La participation, aux différents championnats régionaux, des équipes de son département sera réduite de moitié la première année, et la suppression de sa représentation en cas de récidive.
- Les championnats départementaux auront lieu avant les championnats régionaux conformément au calendrier unique fédéral
- En cas de non-respect, aucune équipe de ce comité ne serait qualifiée aux championnats régionaux
- Seul le jury du championnat est habilité à prendre des décisions concernant les terrains, les tenues et les arbitres. La réunion du jury ne peut être demandée que par l'arbitre principal, le délégué régional ou les délégués départementaux. Les joueurs doivent transmettre leurs demandes à leur délégué départemental et c'est lui qui décide ou non de transmettre le souhait des équipes.

ARTICLE 3

Le président du Comité Régional, peut se rendre au Championnat de France de son choix ainsi qu'au championnat de France jeunes.

Lors de ce déplacement, il n'assurera pas l'encadrement des équipes du comité régional du championnat jeunes qui seront confiées à des éducateurs. Le responsable de l'E T R assurera, la logistique du déplacement.

Les membres élus du comité régional devront être choisis en priorité pour l'encadrement des équipes régionales du département concerné.

ARTICLE 4

Lors des championnats régionaux jeunes, les délégués des équipes devront porter un badge avec le numéro du département auquel ils appartiennent, le numéro de l'équipe ainsi que la catégorie de l'équipe coatchée.

ARTICLE 5

- Organisation de la compétition.
- Déroulement

◆ **Terrains :**

Les comités doivent impérativement retenir des candidatures avec terrains sélectifs. Si ce n'était pas le cas, le comité directeur régional se réserve le droit de ne pas valider leur proposition.

30 JOURS AVANT LA COMPETITION:

Le Comité organisateur adressera aux Comités avec copie au Comité Régional

- L'Adresse exacte du lieu (informations pour les G P S) de la compétition qui devra figurer également sur les invitations des comités
- Plan pour accès aux terrains (prévoir, si nécessaire, un fléchage dès la sortie des voies principales d'accès)
- Fiches de réservation des repas
- Ne réserver que les repas dûment commandés et payés
- Nombre des équipes ou joueurs à qualifier
- Adresse pour transmission des équipes qualifiées ou engagées
- Date et horaire du tirage au sort (aussitôt après avoir reçu tous les engagements)
- Possibilité d'adresse électronique, ou téléphone, pour modification éventuelle

• **ENGAGEMENTS**

- Les listes spéciales d'inscription sont à adresser au Comité Départemental organisateur en respectant la date fixée par l'organisateur
- Les frais de participation sont fixés par l'assemblée générale du Comité Régional et sont perçus par le comité départemental organisateur. (3 €)
- ♦ L'organisateur y ajoutera **25%**.

• **TIRAGE AU SORT**

- Effectué, il doit être envoyé aussitôt au Comité Régional et aux comités départementaux pour être diffusé sur le site régional et éventuellement sur les sites départementaux
- **Le tirage au sort veillera à ne pas opposer dans les poules deux équipes du même département.**
- **Au maximum par poule deux équipes d'un même département (qui ne se rencontreront pas au premier tour).**
- Après le début du championnat (coup de sifflet de l'arbitre) il est interdit de changer un joueur en individuel ou une équipe.
- En cas de remplacement d'une équipe avant le début de la compétition, elle doit être prise dans la suite du classement des résultats départementaux et si besoin par le comité organisateur.

• **TERRAINS**

- Traçage des terrains aux normes "championnats" 15m x 4 m. Une dérogation peut être accordée, le terrain minimum serait de 12m x 3m uniquement pour les parties de poules avec planches ou arrêts de boules distantes de plus de 20 cm de la ficelle qui sera obligatoire
- Les terrains aux extrémités bénéficieront d'1 mètre supplémentaire sur la largeur.
- Prévoir un carré d'honneur de 8 terrains (obligatoirement de 15m x 4m), en fonction des championnats, et il doit être clos par des barrières obligatoirement solidaires les unes des autres ou des tribunes dans la mesure du possible. Elles devront, en plus des sponsors locaux, accueillir les banderoles des partenaires du Comité régional
- Pas de traçage de terrains "bout à bout" sans la séparation d'un couloir conséquent (2 mètres minimum).
- La numérotation (extérieure) des terrains doit tenir compte des tirages des poules (grouper en nombre pair)
- **Prévoir une sonorisation suffisante** à la couverture de l'ensemble des terrains
- Regrouper les championnats distincts et ne pas "mélanger" les joueurs des différents championnats avant l'accès au carré d'honneur.
- Prévoir un éclairage suffisant du carré d'honneur, des parties pouvant se disputer de nuit

• **L'ACCUEIL ET L'ORGANISATION LE JOUR DU CHAMPIONNAT**

- Chaque comité désignera 1 ou 2 délégués, avec tenue pour les comités qui en ont, avec au minimum, l'écusson du C. D. Ils sont responsables de leurs équipes.
- Prévoir l'hébergement des délégués du Comité Régional et des comités
- Prévoir un stationnement sécurisé proche de la table de marque pour les délégués du Comité Régional et des comités Soit huit voitures environ.
- Prévoir un endroit pour recevoir les délégués des quatre départements, il sera si possible, éloigné de la buvette et proche de la table de marque.

- Prévoir la mise en place d'un stand (2 tables 2 chaises) pour la boutique régionale
- Prévoir un emplacement (2 tables) pour les sponsors du Comité Régional (s'il y en a de prévu).
- Prévoir un emplacement (2 tables) pour l'apéritif Pacific (près du podium), en fin de la compétition.
- Mettre à disposition du Comité Régional 2 grandes tables et un banc, avec une nappe pour exposer les récompenses,
- **Mettre en place et ranger les banderoles du Comité Régional et des ses sponsors.**
- Prévoir une pièce pour l'essayage des tenues.(propre, éclairée et pourvue de tables et chaises)
- La tenue de la table de marque pourra être confiée au club organisateur sous la responsabilité de son comité. Elle devra disposer du matériel indispensable (ORDINATEURS, ECRANS, LOGITIEL OFFICIEL FFPJP etc...).
- L'heure de couverture de chaque équipe devra être indiquée sur le cadrage
- Chaque comité désignera un responsable parmi ses dirigeants
- Préparer une buvette avec boissons chaudes disponibles dès l'arrivée des compétiteurs
- Uniformiser les tarifs des consommations (par exemple 1 €) en tenant compte du fait que les tarifs trop élevés incitent les compétiteurs à gérer leurs propres stocks (absence de recettes).
- La vente de tickets pour les consommations (remboursables en cas de non utilisation) est vivement recommandée.
- Prévoir **des toilettes en nombre suffisant** notamment lors des compétitions réservées aux féminines et en cas d'un contrôle anti-dopage.
- Prévoir un endroit adapté à une éventuelle réunion (salle) du jury hors terrains de jeu.
- Contrôle des licences de préférence par les délégués autres que ceux du département concerné.
- Chaque comité organisateur (ou l'arbitre principal) adressera, dans les 48 heures après le championnat, les résultats au Comité Régional et aux autres comités (courrier électronique). Il joindra également, la copie de la feuille d'arbitrage complète (arbitre principal), et gardera, pour contrôles éventuels, toutes les feuilles d'engagements des équipes. Les arbitres suppléants doivent également faire un rapport sur les compétitions qui leurs ont été attribuées.
- A l'occasion des championnats jeunes, les éducateurs ou initiateurs peuvent intervenir dans le cadre et le respect de la minute pour jouer, **mais hors du terrain de jeu** (limite). Ils devront porter un badge d'identification et **seront obligatoirement assis**. En aucun cas ils ne devront se déplacer sur les terrains de jeu durant la rencontre.

JURY DE CONCOURS

Le jury de concours de chaque championnat régional sera constitué de 7 membres :

Pour être conforme à nos textes, uniquement **5** de ces membres siégeront.

En cas de réclamation au jury de concours, les membres du comité des équipes impliquées ne doivent pas siéger.

Le jury devra vérifier la conformité des tenues. En fonction du règlement de la Fédération, et avec une légère tolérance en fonction des facilités de renouvellement chez les fournisseurs. Les couleurs restent impératives. Le changement de partenaire publicitaire peut impliquer une légère modification (logos, noms, etc.)

❖ **Président du jury :**

✓ Le délégué du Comité Régional est président du jury. Les frais relatif à sa fonction (restauration hébergement) seront à la charge du Comité Régional.

❖ **Membres :**

- ✓ Les présidents ou les délégués des comités départementaux (s'ils ne sont pas joueurs)
- ✓ Le président du club organisateur.
- ✓ L'arbitre principal du championnat.

INDEMNITES

- L'engagement est fixé à 3 € pour les joueurs seniors ou qui évoluent comme tels.
- La participation des organisateurs est de 25/100 des engagements, et s'y ajoute
- Le comité régional a décidé d'uniformiser les indemnités des joueurs qui passent à 15 € par joueur pour toutes les compétitions à partir des ¼ de finale, sauf pour les jeunes, qui ont des lots.
- La dotation en coupes est offerte par le comité régional pour les vainqueurs et finalistes de tous les championnats
- Pour les trois catégories jeunes, il est offert des coupes à partir des 1/2 de finale

GESTION SPORTIVE

Contrôle des licences par le Comité organisateur, et les comités départementaux avec échange des boîtes.

Tous les championnats (Triplette Jeunes inclus) se dérouleront sur une journée, les parties de poules se jouent en 11 points et devront être terminées avant la pause déjeuner

Début à 8h00 pour tous les championnats excepté pour le triplette jeunes qui débutera à 9h00

Arrêt des parties après poules pour la pause déjeuner à 12 h 30 avec reprise pour toutes les parties à 14h00.

Pour tous les championnats le temps minimum pour déjeuner est de 30 minutes

✓ **Championnat Jeunes :**

- Les délégués des jeunes doivent être EDUCATEURS ou INITIATEURS et porter un badge fourni par le comité organisateur et qui devra porter les mentions prévues.
- Les éducateurs ou les initiateurs devront déposer licence et carte à la table de marque.
- Jet du but : 9 H 00 Les poules en 11 points doivent être terminées avant le déjeuner.
- Arrêt des parties à 12h30 pour les autres compétiteurs.
- Une coupe de Bretagne est organisée pour les perdants de poule et les récompenses seront offertes par le Comité Régional

✓ **TENUES (SENIORS ET JEUNES)**

- Les équipes devront porter une tenue identique (haut et bas) , elle peut être déclinée, si les couleurs sont identiques, avec un signe distinctif du club ou du Comité. Pour le championnat Régional Jeunes, même si les 3 joueurs ne sont pas du même club ils devront avoir une tenue identique (haut) (libre choix leur est laissé pour la couleur et le club)
- Les chaussures devront être fermées devant et derrière, les épaules devront être couvertes (rabat d'un morceau de manche après la couture de l'épaule). Seuls les shorts sportifs, pantacourts et pantalons de survêtement sont acceptés pour toutes les catégories. Une équipe devra en permanence être vêtue d'une façon uniforme. Les jeans sont strictement interdits quelle que soit la couleur. Se reporter au visuel établi par la Fédération. En tout état de cause la tenue devra être correcte et sportive.
- Pour toutes contestations, le jury est le seul habilité pour statuer.

✓ **ARBITRAGE**

- L'arbitrage devra se faire sous la responsabilité d'un arbitre qualifié (minimum régional) et sa désignation devra être entérinée par le président de la commission régionale d'arbitrage
- En cas de carence, au niveau de l'arbitrage, le président de la C R A pourra désigner un arbitre dépendant d'un autre département.
- Les frais inhérents à l'arbitrage restent à la charge de l'organisateur
- l'uniformisation des indemnités pour les différents championnats régionaux. A savoir :
 - 50€ la journée et les frais de déplacements (0,30€ du km), la restauration, l'hébergement sont à charge de l'organisation.

Le Comité Régional quand à lui versera la somme de 80 euros au comité organisateur

- Cette subvention sera créditée aux comités départementaux en charge des organisations dès réception par le Comité Régional des différents documents: (feuilles d'arbitrages, compte-rendu global de la manifestation).
- Les rapports doivent être adressés au Comité Régional avec le nom des arbitres et les commentaires sur la manifestation.

Le Comité Régional avise le trésorier de la réception complète des documents. Le règlement des frais sera alors adressé aux Comités Départementaux

- Pour le TABAC, application du règlement pour toute la durée de la compétition.
- Les comités sont tenus de prévoir une balance de ménage et le boullonnète.

Nombres d'arbitres par journée de Championnat

	CRB	CD
T. V.	1	1
D.S.M. et T à T F	2	0
D.S.F. et T à T M	2	0
D.M	1	1
T.S.M. et T.S.F	2	1
T.S.P.	1	1
T.Jeunes	1	2
Tir de précision	6	2

Pour le tir de précision : 2 arbitres régionaux minimum et le reste arbitres départementaux

En cas de non-respect du nombre des arbitres ou d'absence d'un arbitre prévu, les indemnités versées par le Comité Régional seront soit non payées, soit feront l'objet d'un demi remboursement.

✓ CONVENANCE.

- Les repas des délégués des Comités sont à la charge de ces derniers :
Les repas doivent être pris sur le lieu du championnat (fortement conseillé) contre une somme convenable (13 €, à 15 € semble raisonnable). Ils devront rester en dessous des tarifs des restaurants.
- Les repas et l'hébergement des représentants du Comité Régional seront à la charge du Comité Régional.

✓ COMMUNICATION

- L'invitation des officiels du Comité Régional et des Comités à un pot de l'amitié ne saurait qu'être appréciée.
- L'invitation des médias (presse, télévision, radio, etc.) et des élus est recommandée pour le championnat et la réception.
- Une salle fermée devra être prévue pour la réception des élus et des invités.
- L'organisateur veillera à présenter les élus aux membres du Comité Régional présents.

✓ CAMPING-CAR

- De plus en plus ces véhicules sont présents sur nos championnats, les clubs organisateurs, pour leur être agréable mettent à disposition des emplacements proches des terrains. Ils devront mettre à disposition de grandes poubelles.

✓ CHAMPIONNATS DE FRANCE

Déplacement des équipes:

- Déplacements: indemnités 60 € sur 3 jours par joueur et délégué
- Financement:
 - a) Pour les Kms: (calcul sur la base Michelin)
 - b) Pour les valeurs:
 - Indemnité de déplacement = 0,30€/KM x Kilométrage A.R
 - Indemnité de séjour = 60€ x 3 jours x le nombre de joueurs + le délégué
 - Indemnité d'éloignement = 0,10€/km x nombre de km x nombre de joueurs
 - Mutualisation des frais entre le CRB et les 4 départements pour les championnats de France Triplettes jeunes et le championnat de France Tir de précision (seniors et jeunes)

➤ Déplacement du Président du Comité Régional:

Le président du Comité Régional, peut se rendre au Championnat de France de son choix ainsi qu'aux championnats de France Jeunes.

Lors de ce déplacement, il n'assurera pas l'encadrement des équipes régionales du championnat jeunes qui seront confiées à des éducateurs.

Le Comité régional prendra en charge 20 euros maximum par repas avec fourniture de justificatif.

➤ **Déplacement du responsable de l' E T R:**

Le responsable de l' E T R assurera, la logistique du déplacement pour le championnat de France jeunes. Le Comité régional prendra en charge 20 euros maximum par repas avec fourniture de justificatif.

RASSEMBLEMENT NATIONAL VETERANS

Il n'y aura pas de délégué désigné par le Comité Régional pour accompagner l'équipe championne.

Le coach (capitaine) de l'équipe sera désigné par le club et sera le représentant du Comité Régional durant toute la compétition. Le club devra en fournir les nom et prénom, il devra obligatoirement faire partie du bureau du club.

L'équipe sera composée de 9 personnes maximum et 7 personnes minimum (6, 7 ou 8 joueurs et le coach). Les noms et prénoms des joueurs et du coach devront être communiqués au responsable régional du CRC avant le championnat national.

2 écussons du Comité Régional par personne à coller obligatoirement sur les tenues seront remis aux joueurs et coach.

Le Comité Régional ne fournira pas de tenue haut pour les joueurs ; étant donné qu'il s'agit d'un championnat par équipes de clubs, la tenue sera obligatoirement celle du club.

Prise en charge financière par le Comité Régional

- 15 euros par repas pour les 7, 8 ou 9 personnes composant l'équipe sur 3 jours soit un total de 54 repas maximum
- 4 ou 5 chambres (2 joueurs par chambre) et une pour le coach pour 3 nuits pour un prix 65 euros petit déjeuner compris
- A ajouter les frais kilométriques (0€15 du km). Le club fera son affaire personnelle de la location éventuelle d'un véhicule pour emmener l'équipe
- Versement d'un acompte de 1000 euros avant le déplacement ; le solde sera réglé aussitôt après la fourniture des factures auquel sera retranchée la somme versée par la Fédération.
- La somme maximale versée au club par le Comité Régional ne dépassera jamais 2000 euros

❖ **TENUES:**

✓ **Joueurs:**

Pour tous les championnats de France, le Comité Régional fournira les tenues. Si un joueur gagne plusieurs championnats la même année, il ne touchera qu'une seule tenue.

Ils devront la porter lors des championnats régionaux de l'année suivante s'ils sont qualifiés dans la même formation.

Ils pourront la porter sur toutes les compétitions, (Nationale, ou Régionale), si l'équipe est la même que l'équipe titrée.

Ils devront la porter lors des stages spécifiques de la D T N, et des réceptions où ils sont à l'honneur.

✓ **Délégués des équipes:**

Les membres élus du Comité Régional devront être choisis en priorité pour l'encadrement des équipes régionales du département concerné. Ils porteront la tenue du Comité Régional.

➤ **Contrôle Alcoolémie**

Des contrôles d'alcoolémie seront effectués sur tous les championnats régionaux exceptés pour les championnats jeunes. Les modalités des contrôles, la ou les personnes habilitées pour les effectuer et les sanctions encourues seront définies dans une annexe au règlement intérieur. Elle sera affichée et annoncée au micro avant le début de chaque championnat régional. Un appareil de contrôle homologué sera mis à la disposition de la ou des personne(s) habilitée(s) à faire les contrôles.

Ces contrôles seront effectués conformément à l'annexe IV du Règlement Administratif et Sportif Fédéral. Les personnes habilitées à effectuer les contrôles seront désignées chaque année lors de la réunion du CRB de Février. Les compétitions qui pourront faire l'objet de contrôle seront également désignées lors de cette réunion et seront figurées dans le compte rendu. Un arbitre et un éducateur coach d'une équipe jeunes tirés au sort seront également contrôlés sur chaque championnat régional.

➤ **Récompenses**

Afin de récompenser nos sportifs ayant obtenus des résultats dans les championnats de France, Européens ou internationaux, un barème des récompenses attribuées a été défini comme figurant ci-dessous ; ces récompenses se feront sous la forme de bons d'achat chez un sponsor sportif à définir à savoir :

1°) Championnat de France

Demi-finaliste :	100 euros en bon d'achat
Finaliste :	150 euros en bon d'achat
Champion ou Championne de France :	200 euros en bon d'achat

1°) Championnat d'Europe

Demi-finaliste :	150 euros en bon d'achat
Finaliste :	200 euros en bon d'achat
Champion ou Championne d'Europe :	250 euros en bon d'achat

1°) Championnat du Monde

Demi-finaliste :	200 euros en bon d'achat
Finaliste :	250 euros en bon d'achat
Champion ou Championne du Monde :	300 euros en bon d'achat

DIVERS

Toute demande d'aide financière ou de subvention exceptionnelle faite auprès du Comité Régional avant le 15 septembre pour l'année suivante sera examinée par la Commission des Finances lors de l'établissement du budget prévisionnel fin septembre et acceptée ou non par le Comité Régional lors de sa réunion de début octobre. Toute autre demande d'aide ou de subvention exceptionnelle faite après cette date sera étudiée par le Comité Régional lors des différentes réunions (février ou mai) qui en acceptera ou non l'attribution totale ou partielle.